

ACSSO

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	34 680	30 413	4 266	8 266
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	34 680	30 413	4 266	8 266
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	372 019	140 126	231 893	246 259
	Constructions	378 756	218 320	160 435	181 990
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	422 645	350 320	72 324	60 777
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	1 173 421	708 768	464 653	489 027
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	78 890		78 890	64 361
	TOTAL	78 890		78 890	64 361
Total (II)		1 286 991	739 181	547 810	561 655
Actif circulant	Stocks et en cours	58 037		58 037	73 264
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 736 717	1 228	1 735 488	1 552 704
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	19 466		19 466	92 006
	Charges constatées d'avance	37 648		37 648	25 812
	TOTAL	1 793 831	1 228	1 792 602	1 670 523
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	50 869		50 869	50 869
	Disponibilités	8 298 948		8 298 948	5 862 591
Total (III)		10 201 686	1 228	10 200 458	7 657 248
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		11 488 678	740 409	10 748 268	8 218 904
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				



ACSSO

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	7 042 746	5 894 759
	Report à nouveau	-1 927 198	-1 641 504
	Excédent ou déficit de l'exercice	2 091 126	862 293
	Situation nette (sous-total)	7 206 674	5 115 548
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		6 737
	Provisions réglementées		
Total (I)		7 206 674	5 122 285
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	77 426	100 731
Total (II)		77 426	100 731
Provisions	Provisions pour risques	656 649	
	Provisions pour charges	358 885	496 679
Total (III)		1 015 534	496 679
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	31 305	80 090
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	909 591	693 417
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 187 782	1 053 535
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	317 555	668 702
	Produits constatés d'avance	2 397	3 462
Total (IV)		2 448 632	2 499 207
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		10 748 268	8 218 904
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	13 681	
	(2) Dont emprunts participatifs		



		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	747 559	704 727
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	15 773 094	14 209 445
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	19 599	7 202
	Dons manuels	19 599	7 202
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	477 101	29 599
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	23 304	23 600
	Autres produits	16 714	76 107
	Total des produits d'exploitation (I)	17 057 373	15 050 682
	Achats de marchandises	439 085	414 625
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	7 189 165	7 607 609
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	527 794	538 133
	Salaires	4 014 903	4 083 439
	Cotisations sociales	1 797 990	1 679 902
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	77 745	77 166
	Dotations aux provisions	993 432	53 071
Produits financiers	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		20 067
	Autres charges	52 860	20 545
	Total des charges d'exploitation (II)	15 092 978	14 494 561
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 964 395	556 121
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	130 812	
	Autres intérêts et produits assimilés		114 526
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	130 812	114 526
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	973	2 416
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	973	2 416
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		129 838	112 110
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		2 094 234	668 231



ACSSO

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		227 694
Charges exceptionnelles (VI) Total		27 822
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		199 871
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 108	5 810
Total des produits (I + III + V)	17 188 185	15 392 904
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 097 059	14 530 611
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 091 126	862 293
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	44 637	42 512
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	44 637	42 512



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025

ACSSO



Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	5
5	Principes et méthodes comptables	6
5.1	Principes généraux	6
5.1.1	Règlement comptable	6
5.1.2	Changement de réglementation comptable	6
5.2	Tenue générale des comptes de l'association	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	8
6.1	Actif immobilisé	8
6.1.1	Tableau des immobilisations	10
6.1.2	Tableau des amortissements	11
6.1.3	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé	11
6.2	Actif circulant	13
6.2.1	Stocks et en cours	13
6.2.2	Créances, dont créances reçues par legs ou donations	13
6.3	Précisions sur certains postes de l'actif	15
6.3.1	Charges constatées d'avance	15
6.4	Fonds propres	15
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	15
6.4.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	17
6.4.3	Ventilation du résultat de l'exercice 2025	18
6.4.4	Subvention d'investissement	18
6.4.5	Fonds dédiés	19
6.5	Provisions et passifs éventuels	20
6.5.1	Provisions	20
6.6	Dettes	21
6.6.1	Dettes financières	21
6.6.2	Autres dettes	22
6.6.3	Produits constatés d'avance	22
7	Informations relatives au Compte de résultat	23
7.1	Résultats par activité ou établissement	23
7.2	Ventilation des produits d'exploitation par secteur d'activité	23
7.2.1	Tableau des subventions et concours publics	24
8	Autres informations	25
8.1	Autres charges	25



8.2	Résultat financier	25	
8.3	Impôt sur les bénéfices	25	
8.4	Effectif moyen	26	
8.4.1	Rémunération des dirigeants	27	
8.4.2	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	27	
8.4.3	Honoraires du commissaire aux comptes	28	
8.4.4	Engagements reçus	28	
8.4.5	Proposition d'affectation du résultat 2025 par le conseil d'administration	29	
8.4.6	Proposition d'affectation du résultat 2023 ESSIP suite à la validation des autorités tarifaires (ARS)	31	
8.4.7	Proposition d'affectation du résultat SSIAD 2024 suite à la validation des autorités tarifaires (ARS)	33	





1 Objet social

L'ACSSO est une structure de soins coordonnés et gradués à domicile entrant dans le cadre de l'alternative à l'hospitalisation et à toute forme de placement en établissement de santé. Elle contribue à une prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale globale de la personne. Dans cet esprit, elle coordonne l'offre de soins de proximité. Elle entend proposer un service de qualité aux personnes. Pour cela, l'association, organise des évaluations internes et se soumet à des audits qualités externes. Toute action est centrée sur les besoins réels des personnes accueillies.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Nos principales missions sont des actions humanitaires, d'entraide, sociales services à domicile pour personnes âgées, dépendantes, handicapées, soins à domicile.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements : l'entité est locataire de son siège social, mais elle est propriétaire d'un entrepôt de stockage. Elle bénéficie également d'une flotte de véhicules pour ses activités de soins, ainsi que pour son activité de portage de repas. Elle dispose de nombreux matériels de bureau et informatique pour l'ensemble de ses structures.

Les investissements de l'exercice 2025 se sont élevés à 49.372€. Aucune sortie d'actif a été constatée au cours de l'exercice 2025.

Ressources humaines : A la clôture de l'exercice 2025, l'effectif s'est élevé à 122 personnes.

Autres moyens engagés : Les frais de formation engagés sur l'exercice se sont élevés à 46.834€.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

- Nouvelles antennes en 2025 :
 - CRT SENLIS
 - CRT COMPIEGNE
 - CRT NOYON
- Prud'hommes :

En 2025 l'association ACSSO a reçu six convocations devant le Conseil de prud'hommes.

Le montant total réclamé par les anciens salariés s'élève à environ 635 k€ (dont charges sociales et indemnités diverses). Au 31 décembre 2025 l'association a provisionné un montant total de 634.547 €.

4.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice



5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.1.2 Changement de réglementation comptable

5.1.2.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

— Au niveau du compte de résultat :

- / Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 5.589€ et concerne les opérations suivantes :
 - / Avantages en nature provenant des écritures de paie pour un montant de 5.589€
- / Les remboursements de formation précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Autres produits ». Leur montant global s'élève à 75.216€.

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- / Remboursements de charges de personnel formation : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 28.870€ au compte 649100 « Remboursement frais de formation » donc directement en déduction du poste « Salaires » ou « Cotisations sociales » ou (selon la nature)
- / Avantages en nature provenant des écritures de paie : sont comptabilisés en 2025 au compte 64118890 « Remboursement avantages en nature » donc directement en déduction du poste « Salaires » pour un montant de 6.591€.
- / Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 45.356€.
Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 6.737€

— Au niveau du bilan

- / Les comptes 516110 « CE LIVRET A » et 516120 « CE CSL » ont été reclassés en compte 51216110 « CE LIVRET A » et dans le compte 51216120 « CE CSL »
- / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 25.812€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 37.648€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.2 Tenue générale des comptes de l'association

Les activités SSIAD, HAD, ESSIP, CRT, « Portage de repas » et « Espace Ressources Cancer » font l'objet de comptes distincts, regroupés par la suite dans les comptes de l'Association.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels clos au 31 décembre 2025 et arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association du 20 avril 2026.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Le coût de production comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

L'amortissement est déterminé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.3.2 et 6.1.3.4 dans les deux premières colonnes du tableau.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque leur valeur d'utilité représentant ce que notre entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir devient inférieur à la valeur comptable. L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité



6.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	34 680	-	-	-	34 680
Immobilisations corporelles	Terrains	372 020	-	-	-	372 020
	Constructions	377 869	887	-	-	378 756
	Install. Tech., mat., outillage	75 059	-	-	-	75 059
	Install. générales, ag. Am. divers	58 910	7 837	-	-	66 747
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	240 192	40 648	-	-	280 839
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	1 124 049	49 372	-	-	1 173 421
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	64 362	14 869	340	-	78 891
	Total IV	64 362	14 869	340	-	78 891
Total général		1 223 091	64 241	340	-	1 286 992



6.1.2 Tableau des amortissements

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	26 413	4 000		30 413
Amortissements corporelles	Terrains	125 761	14 366		140 127
	Constructions	195 878	22 442		218 320
	Install. Tech., mat., outillage	69 221	2 730		71 952
	Install. générales, ag. Am. divers	23 432	6 076		29 507
	Matériel de transport	-			
	Mat bur., informatique, mobilier	220 730	28 132		248 862
	Immo. Grevées de droits	-			
Total III		635 022	73 746		708 468
Total général		661 436	77 746		739 182

6.1.3 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

6.1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements cette année. Il n'y a pas eu de sorties.



6.1.3.2 Méthode d'amortissement

<u>Types d'immobilisations</u>	<u>Mode</u>	<u>Durée</u>
Logiciels	Linéaire	1 et 3 ans

6.1.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les acquisitions de l'exercice, d'un montant de 49.372€, concernent principalement :

- Des constructions : 887€
- Des installations générales agencements aménagements divers : 7.837€
- Des matériels informatiques et mobiliers : 40.648€.

Aucune sortie a été constatée.

6.1.3.4 Méthode d'amortissement

Les principaux modes et durées d'amortissement sont les suivants :

<u>Types d'immobilisations</u>	<u>Mode</u>	<u>Durée</u>
Constructions	Linéaire	20 ans
Installations techniques	Linéaire	2 à 10 ans
Installations, agencements	Linéaire	3, 5 et 10 ans
Matériels de transport	Linéaire	5 ans
Matériels de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobiliers	Linéaire	3, 5 et 10 ans

6.1.3.5 Immobilisations financières

Au cours de l'exercice 2025, l'association a versé des cautionnements supplémentaires, pour 14.869€ (budget « SSIAD»). On constate une diminution d'un montant de 340€ pour le SSIAD également.

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

• Prêt logement du personnel	0
• Dépôts et cautionnements	78.891
	<u>78.891</u>

TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

La valorisation des stocks a été effectuée au dernier prix d'achat TTC, pour un montant global de 58.037 €.

Il n'a pas été comptabilisé de provision pour dépréciation des stocks au 31 décembre 2025.

6.2.2 Créances, dont créances reçues par legs ou donations

6.2.2.1 Créances

Après examen des créances clients par la direction de l'association, les provisions suivantes pour dépréciation ont été constatée à la clôture de l'exercice :

REPAS 1.229€

Total 1.229€.



6.2.2.2 Autres créances et produits à recevoir

A la clôture de l'exercice, les autres créances se détaillent comme suit :

Subvention à recevoir	19.944
Autres comptes créditeurs	-478
TOTAL AUTRES CREANCES	19.466

6.2.2.3 Disponibilités

Au 31 décembre 2025, la trésorerie nette s'élève à 8.298.949€, contre 5.862.591€ pour l'exercice précédent.

	31/12/2025	31/12/2024
CAISSE EPARGNE SSIAD	0	528 886
CREDIT AGRICOLE CET SSIAD	15 109	15 341
CE HAD	35 616	250 594
CE LIVRET A HAD	84 263	82 482
COMPTE A TERME HAD	7 705 000	4 175 000
CE CSL HAD	209 292	8 417
CE REPAS	11 922	113 202
CE ERC	4 268	28 571
CE ESSIP	10 535	452 805
CE HAD CLOS	0	204 498
CE CRT	9 518	1 747
CAISSE	120	120
INTERETS A RECEVOIR HAD	213 306	114 131
TOTAL TRESORERIE	8 298 949	5 862 591

Les produits financiers réalisés sur l'exercice se sont élevés à 213.306€. Ces derniers donnent lieu à une imposition au taux réduit, l'année de leur perception (hors intérêts sur livret A).

Dans le cadre, du Compte Epargne Temps (CET), l'association détient un portefeuille de valeurs mobilières de placement, d'un montant de 50.870 €.

6.3 Précisions sur certains postes de l'actif

6.3.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées à la clôture de l'exercice pour 37.649€ correspondent à des charges d'exploitation relatives à l'exercice 2025.

6.4 Fonds propres

L'entité gestionnaire distingue dans ses fonds propres, les fonds propres restituables qui constituent les « fonds propres de l'activité sociale et médico-sociale (SMS) sous gestion contrôlée ». Sont concernés le résultat, le report à nouveau et les réserves.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	5 894 760	1 148 121	0	134	7 042 747
Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	4 431 823	1 117 571		134	5 549 260
Dont réserves des autres activités	1 462 937	30 550			1 493 487
Report à nouveau	-1 641 505	0	10 705	-274 988	-1 927 198
RAN des activités SMS	-2 193 988	0		0	-2 193 988
Dépenses rejetées et non opposables à l'autorité de tarification	-297 258	0	10705	0	-307 963
RAN des autres activités	849 741			-274988	574 753
Résultat de l'exercice	862 293	-862 293	2 091 126	0	2 091 126
Résultat sous gestion contrôlée	12 882	-12 882	1 245 763		1 245 763
Résultat des autres activités	849 411	-849 411	845 363		845 363



Situation nette	5 115 548	0	2 091 126	0	7 206 674
Fonds propres consomptibles	0				0
Subventions d'investissement	6 737			6 737	0
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	5 122 285	0	2 091 126	6 737	7 206 674

Le résultat 2024, soit un excédent de 862.292€ a été affecté de la manière suivante :

Etablissements	Résultat 2024	Report à nouveau	Réserves	Dépenses rejetées	Total affecté
SSIAD	2.882		-11.801	14.683	2.882
HAD	705.979		705.979		705.979
ESSIP	125.842		127.102	-1.260	125.842
Repas	-134		-134		-134
CRT	27.723		51.852	-24.129	27.723
TOTAL	862.292		872.998	-10.706	862.292



6.4.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.
- Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		574.753
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
• Charges et produits dont la prise en compte est acceptée		
• Charges rejetées, rejet objet d'un recours	2.193.988	
• Charges et produits dont la prise en compte est différée		
RAN dépenses rejetées pour CP et non opposables	307.963	
Solde	2.501.951	574.753



6.4.3 Ventilation du résultat de l'exercice 2025

Le CASF fixe les règles. Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs. Les résultats du SSIAD et du CRT sont sous gestion contrôlée.

L'exercice clos au 31 décembre 2025 fait ressortir un résultat global excédentaire de **+2.091.126€** contre un résultat excédentaire de +862.293 € au 31 décembre 2024, soit :

- ✦ CRT 898.848€ en 2025 contre 27.723€ en 2024
- ✦ SSIAD 149.226€ en 2025 contre 2.882€ en 2024
- ✦ HAD 916.345€ en 2025 contre 705.979€ en 2024
- ✦ ESSIP 197.689€ en 2025 contre 125.842€ en 2024
- ✦ REPAS -70.982€ en 2025 contre -134€ en 2024

Seuls les résultats du SSIAD, ESSIP et du CRT sont sous gestion contrôlée.

6.4.4 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Au cours des exercices précédent, l'association a perçu une subvention d'investissement pour l'informatique d'un montant de 33.328€.

La quote-part de subvention d'investissement ramenée au résultat s'est élevée à 6.737€ pour 2025.



6.4.5 Fonds dédiés

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	62.795		23.306			39.489	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	37.937					37 937	
Contributions pour renouvellement des immobilisations							
Autres contributions financières affectées	37.937					37.937	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	100.731		23.306			77.427	



6.5 Provisions et passifs éventuels

6.5.1 Provisions

6.5.1.1 Tableau des provisions risques et charges

	31/12/2024	Dotation ou affectation	Reprise ou diminution	31/12/2025
Prud'hommes		634.547		634.547
Indemnité de départ à la retraite et autres indemnités	429.636	70.750		358.886
Provision congrés payés perdus 010520- 310523	67.044		44.942	22.102
TOTAL	496.680	705.297	44.942	1.015.535



Pour rappel, la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024 met fin à la non-conformité du droit français avec le droit européen en matière d'acquisition de congés payés lors d'un arrêt maladie. Dorénavant, les périodes de maladie seront assimilées à du temps de travail, permettant d'acquérir des jours de congé. Par conséquent une provision avait été constituée pour la période du 01/05/20 au 31/05/23 pour un montant de 67 044€. Au 31 décembre 2025 le solde est de 22.102€.

En 2025 l'association ACSSO a reçu six convocations devant le Conseil de prud'hommes.

Le montant total réclamé par les anciens salariés s'élève à environ 635 k€ (dont charges sociales et indemnités diverses). Au 31 décembre 2025 l'association a provisionné un montant total de 634.547 €.

6.6 Dettes

6.6.1 Dettes financières

Au cours de l'exercice 2025, l'association n'a pas contracté de nouveaux emprunts. Le montant remboursé sur les emprunts en cours s'est élevé à 62.465€.

Toutes les autres dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

	Montant brut au 31/12/2025	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à - d'un an	Echéance à + d'un an	Echéance à + de cinq ans
Découvert SSIAD Caisse d'Epargne	13.681	13.681		
Emprunt nominal 380.000 €	17.597	17.597		
Intérêts courus sur emprunts	28	28		
Total	31.306	31.306		



6.6.2 Autres dettes

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	0
Dettes fiscales et sociales (provision congés à payer, CET et autres charges de personnel)	557.620
Autres dettes (dont indus à payer)	317.556
Total	875.204

6.6.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, d'un montant de 2.397€ au 31 décembre 2025 correspondent à des produits perçus d'avance sur le HAD.



7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (= libre)</i>		
• HAD		916.345
• Portage de repas	70.982	
• Espace Ressources Cancer – ERC		0
<i>Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)</i>		
• ESSIP		197.689
• CRT		898.848
• SSIAD		149.226
Résultat de l'exercice	70.982	2.162.108



7.2 Ventilation des produits d'exploitation par secteur d'activité

	2025	2024	Variation 2025/2024	
			en euros	en %
Ventes de repas	747 559	704 727	42 832	6%
Autres produits REPAS	1 818	571	1 247	69%
Reprises s/amo, dépréciations, provisions REPAS	6 766	8 525	-1 759	-26%
Concours publics et subventions exploit. ERC	138 235	115 500	22 735	16%
Dons ERC	19 349	7 202	12 147	63%
Utilisations fonds dédiés ERC	15 685	13 671	2 014	13%

Subventions CRT	1 404 930	400 000	1 004 930	72%
Reprises s/amo, dépréciations, provisions CRT	21 236	0	21 236	100%
Concours publics et subventions exploit. SSIAD	4 298 725	3 846 506	452 219	11%
Aide apprentissage SSIAD	3 500		3 500	100%
Reprises s/amo, dépréciations, provisions SSIAD	191 881	13 704	178 177	93%
Utilisations fonds dédiés SSIAD	7 620	7 411	209	3%
Autres produits SSIAD	1 826	75 914	-74 088	-4057%
Concours publics et subventions exploit. HAD	9 396 772	9 371 261	25 510	0%
Reprises s/amo, dépréciations, provisions HAD	227 618	7 370	220 248	97%
Autres produits HAD	13 320	373	12 947	97%
Produits ESSIP	530 933	475 428	55 505	10%
Reprises s/amo, dépréciations, provisions ESSIP	29 601	0	29 601	100%
Utilisations fonds dédiés ESSIP	0	2 518	-2 518	
TOTAL	17 057 373	15 050 681	2 006 692	13%

7.2.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	TOTAL
Concours publics		13 379 574				13 379 574
Subvention d'exploitation		2 326 385	18 900		48 235	2 393 520
Subvention d'investissement						
TOTAL	0	15 705 959	18 900	0	48 235	15 773 094



8 Autres informations

8.1 Autres charges

Le poste "autres charges" d'un montant de 52.860€ comprend notamment 23.009€ de créances irrécouvrables.

8.2 Résultat financier

Au 31 décembre 2025, le résultat financier s'élève à 129.839€, soit :

Produits financiers sur livrets et comptes à terme	+130.812€
--	-----------

Intérêts sur emprunts	-974€
-----------------------	-------

Résultat financier	+129.839€
--------------------	-----------

8.3 Impôt sur les bénéfices

L'association n'est pas assujettie à impôts commerciaux. Toutefois, elle est soumise à un impôt au taux réduit sur les produits financiers, l'année de leur perception.



8.4 Effectif moyen

L'effectif au 31 décembre 2025 est de 122 salariés contre 111 pour l'exercice 2024.

	2024	2025	%
Effectif au 31/12	111	122	10%
Effectif total au 31/12 en ETP	101,02	100,73	-0,29%
Nbre de CDD annuel	781	971	24%

EFFECTIFS AU 31/12

CDI + LONGS CDD

	2024	2025	%
HAD	41	38	-7%
SSIAD	49	57	16%
PORTAGE	5	5	0%
ESSIP	4	5	25%
CRT	5	10	100%
SIEGE	7	7	0%
TOTAL	111	122	10%

ETP annuel moyen

	2024	2025	%
HAD	47,36	32,33	-32%
SSIAD	35,04	43,2	23%
PORTAGE	4,42	4	-10%
ESSIP	4,2	5	19%
CRT	3	9,2	207%
SIEGE	7	7	0%
TOTAL	101,02	100,73	0%



L'association adhère à la convention collective FEHAP 1951.

8.4.1 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est signalé que les rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants se sont élevés à 252.024€. Il est rappelé que les membres du conseil d'administration sont bénévoles.

8.4.2 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

4. Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
5. Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
6. Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

L'association a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature correspondant à la valorisation du bénévolat.

Cette valorisation a été effectuée sur la base des heures déclarées par chaque bénévole, en retenant le coût horaire de 66.42 €, appliqué en fonction de la nature des travaux réalisés par le bénévole.



Compte tenu de ces éléments, le bénévolat a été comptabilisé au 31 décembre 2025 pour 44.637€.

Nombre d'heures déclarées	Coût horaire	Total comptabilisé
672 heures	66,42 €	44.637 €

8.4.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge sur l'exercice se sont élevés à 19.764€ TTC, au titre de sa mission de contrôle des comptes.

8.4.4 Engagements reçus

	Nominal	Capital restant dû au 31/12/2025	Engagements reçus	Valeur de l'engagement
Emprunt souscrit n°4407948	380.000 €	17.597 €	Nantissement	190.000 €



8.4.5 Proposition d'affectation du résultat 2025 par le conseil d'administration

Activité	Résultat à affecter	Montant	Affectation
HAD	916 345.87€	30 550.00€ 885 795,87€	Réserve de trésorerie (restauration capacité financière) Excédent affecté à la réserve d'investissements
ESSIP (sous réserve du contrôle de notre financeur l'ARS)	197 689.04€	(40 000) € (3 761.74) € 0€ 100 000.00€ 141 450.78€	Reprise des excédents antérieurs affectés à l'augmentation des charges d'exploitation Dépenses pour congés payés Excédent affecté au fonds de roulement Excédent affecté à la réserve d'investissements Excédent affecté à la réserve de compensation
SSIAD PA (sous réserve du contrôle de notre financeur l'ARS)	130 874.72€	20 186.57€ (261 525.77) € 182 213.92€ 190 000.00€	Dépenses pour congés payés Autres dépenses non opposables aux financeurs Excédent affecté à la réserve de compensation Excédents affectés à la réserve d'investissements
SSIAD PH (sous réserve du contrôle de notre financeur l'ARS)	18 351.67€	5 243.90€ (56 598.74) € 34 706.51€	Dépenses pour congés payés Autres dépenses non opposables aux financeurs

Éclairer
Entreprendre
Réussir

© RYDGE Conseil



		35 000.00€	Excédent affecté à la réserve de compensation <i>Excédents affectés à la réserve d'investissements</i>
CRT (sous réserve du contrôle de notre financeur l'ARS)	898 847.69€	(13 698.39) € 800 000.00€ 112 546.08€	Dépenses pour congés payés <i>Excédents affectés à la réserve d'investissements</i> Excédent affecté à la réserve de compensation
REPAS	(70982.81) €	(36 086.62) € (34 895.99) €	Reprise sur réserve de compensation Reprise sur report à nouveau exercices antérieurs
ERC	0.00€	0.00€	
Total	2 091 126.18€	2 091 126.18 €	



8.4.6 Proposition d'affectation du résultat 2023 ESSIP suite à la validation des autorités tarifaires (ARS)

Par courrier en date du 3 juillet 2025, l'Agence régionale de santé (ARS) a informé l'ACSSO de la modification de l'arrêté des comptes 2023 de l'ESSIP.

Pour rappel, la proposition d'affectation du résultat se présentait comme suit :

Détermination et affectation du résultat ESSIP 2023

	N° de compte	Compte	ESSIP
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 – classe 7	12	Excédent	72 800,30
		Déficit	
Reprise des résultats des exercices antérieurs	115100	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	0,00
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	106856	Compensation des déficits d'exploitation	
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice compte 116 : dépenses non opposables aux tiers financeurs	115922	Dépenses pour congés payés	14 713,94
	115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	
RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	Résultat administratif ou corrigé		87 514,24



Affectation du résultat administratif ESSIP 2023

	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	1068562	Excédents affectés à la réserve de compensation	47 514,24
	1068522	Excédents affectés à la réserve d'investissements	40 000,00

Réaffectation du résultat administratif ESSIP à la suite du courrier du 3 juillet 2025 :

Réserves	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	106856	Excédents affectés à la réserve de compensation	47 514,24
	106852	Excédents affectés à la réserve d'investissements	0,00
Report à nouveau	115000	Résultat affecté à la réduction ou à l'augmentation des charges N+2	40 000,00



8.4.7 Proposition d'affectation du résultat SSIAD 2024 suite à la validation des autorités tarifaires (ARS)

Par courrier du 20 février 2026, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a informé l'ACSSO de la modification de l'arrêté des comptes 2024 ' SSIAD PH et PA-CRT'.

Pour rappel, la proposition d'affectation du résultat était la suivante :

Détermination et affectation du résultat SSIAD PA.CRT-PH

	N° de compte	Compte	P.A.	C.R.T	P.H.	TOTAL
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 – classe 7	12	Excédent		27 723,29	37 230,05	37 230,05
		Déficit	-34 347,71			-34 347,71
Reprise des résultats des exercices antérieurs	115000	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	235 380,84	0,00	39 607,34	274 988,18
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	106856	Compensation des déficits d'exploitation				0,00
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice compte 116 : dépenses non opposables aux tiers financeurs	115922	Dépenses pour congés payés	-12 138,72	24 128,88	-2 544,31	-14 683,03
	115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs				0,00
RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		Résultat administratif ou corrigé	188 894,41	51 852,17	74 293,08	263 187,49



Affectation du résultat administratif PA.CRT- PH proposé

Réserves	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	93 894,41	40 000,00	20 000,00	153 894,41
	106856	Excédents affectés à la réserve de compensation		11 852,17	17 293,08	29 145,25
	106852	Excédents affectés à la réserve d'investissements	95 000,00		37 000,00	132 000,00
Report à nouveau	115000	Résultat affecté à la réduction ou à l'augmentation des charges N+2				

Réaffectation du résultat administratif PA, CRT- PH (Courrier 20 février 2026)

Réserves	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)				
	106856	Excédents affectés à la réserve de compensation	93 894,41	51 852,17	37 293,08	183 039,66
	106852	Excédents affectés à la réserve d'investissements	95 000,00		37 000,00	132 000,00
Report à nouveau	115000	Résultat affecté à la réduction ou à l'augmentation des charges N+2				

